

Projets autochtones du Québec (PAQ)
États financiers
31 mars 2025

Projets autochtones du Québec (PAQ)

Sommaire

Exercice clos le 31 mars 2025

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers	
État des résultats.....	1
État de l'évolution de l'actif net.....	2
Bilan.....	3
État des flux de trésorerie.....	4
Notes complémentaires.....	5
Renseignements complémentaires.....	12

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Projets autochtones du Québec (PAQ)

Opinions

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Projets autochtones du Québec (PAQ) (l'« Organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Opinion avec réserve sur la situation financière

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement des opinions, y compris le fondement de l'opinion avec réserve sur la situation financière » de notre rapport, le bilan ci-joint donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2025, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Opinion non modifiée sur les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie

À notre avis, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle des résultats des activités et des flux de trésorerie de l'Organisme pour l'exercice clos le 31 mars 2025, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement des opinions, y compris le fondement de l'opinion avec réserve sur la situation financière

Compte tenu du nombre important d'ententes de subventions que l'Organisme a contractés au cours des dernières années, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des subventions à recevoir et des subventions, dons et apports reportés au 31 mars 2024. Nous avons par conséquent exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos à cette date, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux. Nous exprimons aussi une opinion modifiée sur la situation financière de l'exercice considéré, en raison des incidences éventuelles de ce problème sur la comparabilité des chiffres de la période considérée et des informations comparatives.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve sur la situation financière et notre opinion d'audit non modifiée sur les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

MNP SENCRL, s.r.l.¹
MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Laval (Québec)
Le 10 juin 2025

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A130159

Projets autochtones du Québec (PAQ)

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2025

	2025	2024
Produits		
Subventions (annexe A)	9 899 806	8 548 929
Subvention SRPNI - portion intérêts des prêts	163 867	60 052
Dons (annexe B)	1 043 254	1 051 703
Loyers - part des locataires	118 158	61 767
Subvention OMH - supplément au loyer	247 358	133 566
Intérêts	527 383	182 620
Autres revenus	24 845	4 898
Amortissement des apports reportés	125 802	324 250
	12 150 473	10 367 785
Charges		
Salaires et avantages sociaux	5 794 758	4 866 071
Sous-traitance	-	43 044
Alimentation et accessoires	271 022	239 061
Activités et animation	48 612	37 157
Services de l'aîné autochtone et guide spirituel de PAQ	14 512	19 936
Programme de recherche - partenariat CHUM	75 660	23 060
Projet santé communautaire - partenariat CHUM	91 610	86 785
Entretien et réparations	274 505	186 769
Conciergerie	478 972	502 047
Reconnaissance du personnel	15 410	18 528
Surveillance et sécurité	958 593	981 600
Électricité	78 561	59 375
Assurance	111 699	93 599
Coûts des carburants	11 988	1 315
Taxes foncières	50 331	53 781
Loyer - Hôtel des Arts - PAQ 2	2 109 637	2 018 962
Loyer - bureaux administratifs	47 516	48 671
Honoraires professionnels	452 866	268 781
Papeterie et fournitures de bureau	50 989	33 991
Matériel et application informatique	49 478	41 937
Association, cotisation et publicité	52 429	23 708
Formation	74 729	41 008
Créances irrécouvrables	-	522
Frais de déplacement	32 490	44 659
Télécommunications	34 941	26 188
Intérêts, frais bancaires et services de payes	16 275	11 813
Intérêts sur la dette à long terme	181 705	78 372
Frais divers	1 393	439
Amortissement des immobilisations corporelles	304 234	291 140
	11 684 915	10 142 319
Excédent des produits sur les charges	465 558	225 466

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Projets autochtones du Québec (PAQ)

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2025

						2025	2024
	Réserve immobilière	Réserve mobilière	Investi en immobilisations	Réserve de gestion hypothécaire	Non affecté	Total	Total
Solde au début	171 757	131 340	337 489	33 159	2 522 319	3 196 064	1 178 868
Excédent des produits sur les charges	-	-	-	-	465 558	465 558	225 466
Apport reçu pour l'acquisition de terrains	-	-	239 736	-	-	239 736	1 791 730
Affectations internes (note 11)							
Contribution aux réserves	6 050	10 581	-	1 270	(17 901)	-	-
Contribution aux réserves - Supplémentaire	807 958	-	-	-	(807 958)	-	-
Investi en immobilisations							
Augmentation de l'encaisse réservée (note 5)	-	-	7 183 570	-	(7 183 570)	-	-
Acquisition d'immobilisations	-	-	1 207 333	-	(1 207 333)	-	-
Augmentation des apports reportés	-	-	(8 857 997)	-	8 857 997	-	-
Amortissement des immobilisations	-	-	(304 234)	-	304 234	-	-
Remboursement de la dette à long terme	-	-	184 207	-	(184 207)	-	-
Augmentation des apports à recevoir	-	-	1 980 441	-	(1 980 441)	-	-
Amortissement des apports reportés	-	-	125 802	-	(125 802)	-	-
Solde à la fin	985 765	141 921	2 096 347	34 429	642 896	3 901 358	3 196 064

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Projets autochtones du Québec (PAQ)

Bilan

31 mars 2025

	2025	2024
Actif		
Court terme		
Encaisse	5 151 300	9 194 250
Débiteurs (note 3)	202 367	217 366
Subventions et dons à recevoir (note 4)	11 242 531	5 160 411
Frais payés d'avance	162 109	411 995
	16 758 307	14 984 022
Encaisse et placement réservé (note 5)	8 345 685	205 318
Subventions et dons à recevoir - SRPNI	1 346 894	1 520 426
Immobilisations corporelles (note 6)	18 656 496	17 513 661
	45 107 382	34 223 427
Passif		
Court terme		
Créditeurs et frais courus (note 7)	1 132 422	907 962
Subventions et dons à reporter (note 8)	12 665 951	6 912 385
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)	197 463	185 397
	13 995 836	8 005 744
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 9)	25 084 526	20 699 684
Dette à long terme (note 10)	2 125 662	2 321 935
	41 206 024	31 027 363
Actif net		
Réserve immobilière	985 765	171 757
Réserve mobilière	141 921	131 340
Réserve de gestion hypothécaire	34 429	33 159
Investi en immobilisations	2 096 347	337 489
Non affecté	642 896	2 522 319
	3 901 358	3 196 064
	45 107 382	34 223 427

Engagements contractuels (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration

administrateur



administrateur

Projets autochtones du Québec (PAQ)

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2025

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	465 558	225 466
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(125 802)	(324 250)
Amortissement des immobilisations corporelles	304 234	291 140
	643 990	192 356
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	160 791	1 221 477
	804 781	1 413 833
Activités d'investissement		
Variation des placements	205 318	(5 463)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 447 069)	(5 502 637)
Variation des subventions et dons à recevoir - SRPNI	173 532	314 775
	(1 068 219)	(5 193 325)
Activités de financement		
Produit de la dette à long terme	-	118 626
Remboursement de la dette à long terme	(184 207)	(81 044)
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	4 510 644	5 167 309
Apport reçu pour l'acquisition de terrains	239 736	1 791 730
	4 566 173	6 996 621
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	4 302 735	3 217 129
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	9 194 250	5 977 121
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	13 496 985	9 194 250

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et de l'encaisse réservée.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Description de l'organisme

Projets autochtones du Québec (PAQ) (l'« Organisme ») a été constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), le 5 mars 2004. L'Organisme est reconnu comme organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Sa mission est d'offrir un service d'hébergement et des services d'intégration sociale adaptés aux cultures des Premières Nations, des Inuit et des Métis qui vivent dans des situations précaires ou en transition.

2. Méthodes comptables

L'Organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'Organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'Organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements, des débiteurs et des subventions et dons à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus et de la dette à long terme.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Matériel roulant - refuge	5 ans
Bâtiment - refuge	40 ans
Mobilier et équipement - refuge	10 ans
Bâtiment - Maison Akhwà:tsire	40 ans
Bâtiment - transition	40 ans
Bâtiment - Sherbrooke	40 ans
Bâtiment - Saint-Germain	40 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation. Les réductions de valeur d'immobilisations doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent. Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées en déduction de celles-ci.

Comptabilisation des produits

Comptabilisation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

Revenus de dons

Les dons autres que ceux afférents aux immobilisations corporelles sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque sa réception est raisonnablement assurée. Les dons afférents aux immobilisations corporelles suivent la même méthode de constatation que les apports afférents aux immobilisations corporelles.

Produits de location

Les produits de location sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée des baux lorsque le recouvrement est raisonnablement certain. Par conséquent, la différence entre les produits de location comptabilisés de façon linéaire et les produits de location qui sont effectivement reçus des locataires est comptabilisée à titre de montant à recevoir.

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Projets autochtones du Québec (PAQ)

Notes complémentaires

31 mars 2025

3. Débiteurs

	2025	2024
Loyers à recevoir	2 737	9 937
Taxes de vente	195 130	207 429
Autres	4 500	-
	202 367	217 366

4. Subventions et dons à recevoir

	2025	2024
Ville de Montréal	43 104	1 528
CIUSSS	6 638 457	2 667 225
Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit (SRPNI)	457 548	163 065
Ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion	-	456 089
Société Makivik	-	49 262
Ministère du Conseil exécutif	-	30 000
Dons	1 429 668	21 993
Réseau de la communauté autochtone à Montréal	172 467	77 930
Services aux Autochtones Canada	2 257 915	1 678 474
Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (La CLES)	37 634	-
Ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion	203 857	-
Office municipal d'habitation à Montréal	1 881	-
Autres	-	14 845
	11 242 531	5 160 411

5. Encaisse et placement réservé

	2025	2024
Encaisse réservée afférente aux immobilisations corporelles ^(a)	7 183 570	-
Encaisse réservée afférente aux autres réserves	1 162 115	-
Encaisse réservée sous forme de placements	-	205 318
	8 345 685	205 318

a) L'encaisse réservée afférente aux immobilisations corporelles représente les sommes reçues pour les projets Sherbrooke et Saint-Germain qui n'ont pas encore été dépensées au 31 mars 2025.

Projets autochtones du Québec (PAQ)
Notes complémentaires
31 mars 2025

6. Immobilisations corporelles

	<i>Coût</i>	<i>Amortissement cumulé</i>	<i>2025 Valeur nette</i>	<i>2024 Valeur nette</i>
Terrain - refuge	717 600	-	717 600	717 600
Matériel roulant - refuge	87 296	21 824	65 472	82 931
Bâtiment - refuge	2 499 245	562 329	1 936 916	1 999 396
Mobilier et équipement - refuge	144 453	62 889	81 564	96 009
Terrain - Maison Akhwà:tsire	929 000	-	929 000	929 000
Bâtiment - Maison Akhwà:tsire	5 707 655	285 383	5 422 272	5 564 964
Terrain - transition	777 400	-	777 400	777 400
Bâtiment - transition	2 686 286	603 608	2 082 678	2 149 835
Terrain - Sherbrooke	1 791 731	-	1 791 731	1 791 731
Bâtiment - Sherbrooke	4 038 510	-	4 038 510	3 404 795
Terrain - Saint-Germain	239 736	-	239 736	-
Bâtiment - Saint-Germain	573 617	-	573 617	-
	20 192 529	1 536 033	18 656 496	17 513 661

7. Crédoeurs et frais courus

	<i>2025</i>	<i>2024</i>
Fournisseurs et frais courus	657 259	524 949
Charges sociales à payer	-	19 987
Vacances à payer	209 831	150 075
Salaires à payer	217 851	210 902
Intérêts courus sur hypothèque	39 293	1 508
Autres	8 188	541
	1 132 422	907 962

8. Subventions et dons reportés

	<i>2025</i>	<i>2024</i>
Services aux Autochtones Canada	266 786	1 496 818
Ville de Montréal	62 555	-
CIUSSS	8 925 367	4 020 419
Ministère des Finances du Québec	-	88 023
Ministère de la Santé et des Services sociaux	8 955	10 769
Réseau de la communauté autochtone à Montréal	420 632	157 285
Ville de Montréal (OMHM)	12 619	86 986
Dons	1 862 060	595 996
Ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion	203 857	456 089
Makivik	300 000	-
Emploi et développement social Canada	125 000	-
Ministère du conseil exécutif	206 920	-
Autres	271 200	-
	12 665 951	6 912 385

Projets autochtones du Québec (PAQ)

Notes complémentaires

31 mars 2025

9. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

	2025	2024
Société d'habitation du Québec (SHQ)	1 324 296	1 324 296
CDM	1 236 375	1 236 375
Gouvernement du Canada - SPLI	1 005 875	1 005 875
Contribution au Fonds québécois d'habitation communautaire (FQHC)	(71 379)	(71 379)
Ministère du conseil exécutif	2 037 000	2 037 000
Agence de la santé et des services sociaux	497 470	497 470
Ville de Montréal	4 987 816	4 987 816
Réseau de la communauté autochtone à Montréal	497 875	497 875
CIUSSS	561 036	161 036
Centre de transformation du logement communautaire	50 000	50 000
Contribution du milieu	80 000	80 000
Services aux Autochtones Canada	8 488 377	8 488 377
Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit (SRPNI)	5 268 533	1 157 889
Autres	581 103	581 103
Amortissement cumulé	(1 459 851)	(1 334 049)
	25 084 526	20 699 684

10. Dette à long terme

	2025	2024
Refuge		
Emprunt de 1 437 033 \$, garanti par une hypothèque mobilière de premier rang sur la subvention octroyée par le SRPNI, remboursable par versements semestriels de 56 252 \$, incluant le capital et les intérêts au taux de 4,726 %, renouvelable en décembre 2026, échéant en décembre 2036	1 021 478	1 083 491
Maison Akhwà:tsire		
Emprunt de 600 000 \$, garanti par une hypothèque mobilière de premier rang sur la subvention octroyée par le SRPNI, remboursable par versements semestriels de 74 777 \$, incluant le capital et les intérêts au taux de 8,435 %, échéant en octobre 2028	500 138	600 000
Transition		
Emprunt de 970 273 \$, incluant un montant de 71 379 \$ pour la contribution au FQHC, garanti par une hypothèque de premier rang sur le terrain et le bâtiment, d'une valeur comptable nette de 2 860 078 \$, remboursable par versements mensuels de 3 350 \$, incluant le capital et les intérêts au taux de 2,197 %, renouvelable en juin 2026, échéant en juin 2051	801 509	823 841
	2 323 125	2 507 332
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	197 463	185 397
	2 125 662	2 321 935

10. Dette à long terme (suite)

Les versements en capital à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2026	197 463
2027	1 854 439
2028	129 448
2029	141 775

11. Affectations internes

Au cours de l'exercice, des montants de 6 050 \$, 10 581 \$ et 1 270 \$ ont été transférés respectivement de l'actif net non affecté à la réserve immobilière, à la réserve mobilière et à la réserve de gestion hypothécaire afin de respecter les conventions d'exploitation.

De plus, le conseil d'administration a résolu d'affecter en date du 31 mars 2025 un montant de 807 958 \$ à la réserve immobilière à titre de contribution supplémentaire.

L'Organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

12. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'Organisme en vertu de baux et de services échéant jusqu'en 2030 totalisent 2 585 332 \$ et les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2026	2 073 535
2027	299 685
2028	103 779
2029	100 000
2030	8 333

13. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Organisme est exposé au 31 mars 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Organisme est principalement lié aux débiteurs.

L'Organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction.

Pour les subventions à recevoir, l'Organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'Organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de sa dette à long terme et de ses créditeurs et frais courus.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes et à taux d'intérêt variables. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'Organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'Organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.

Projets autochtones du Québec (PAQ)
Renseignements complémentaires
Exercice clos le 31 mars 2025

	2025	2024
	<i>Total</i>	<i>Total</i>

Annexe A - Subventions

Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux (CIUSSS)		
Programme de Soutien Organismes Communautaires (PSOC) - Mission globale	454 233	364 319
Soutien Communautaire en Logement Social (SCLS)	55 214	63 888
Communautés résilientes	-	76 523
Initiative pour la création rapide de logements (ICRL)	891 283	895 189
Plan d'action interministériel en itinérance (PAII)	6 339 514	5 767 211
Programme Vers un chez soi	779 194	283 304
Programme Navigateurs	46 342	9 569
	8 565 780	7 460 003
 Autres subventions		
Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit (SRPNI)	88 051	152 462
Services aux autochtones Canada	344 743	371 078
Réseau de la communauté autochtone à Montréal	510 720	193 901
Emploi et Développement Social Canada	304 985	249 191
Ville de Montréal	85 527	122 294
	1 334 026	1 088 926
 Total	9 899 806	8 548 929

Annexe B - Dons

Fondation de la Famille Pathy	300 000	-
Centraide du Grand Montréal	190 386	-
Fondation Hewitt	107 844	-
Fondation Marcelle et Jean Coutu	100 000	-
Fondation Chamandy	77 327	-
Individual Donations	61 274	-
Banque TD	60 000	-
FCDQ Entreprises	50 000	-
Fondation Familiale Trottier	50 000	-
Choquette-Legault	30 000	-
Fondation J Armand Bombardier	30 000	-
Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle	21 817	-
Caisse de dépôt et placement du Québec	20 000	-
Fondation Rossy	15 000	-
Fondation de la famille Zeller	10 000	-
Fondation du Grand Montréal	2 000	-
Fondation RBA	2 000	-
Provost et Associés	2 000	-
Victoire Services Inc	2 000	-
Association Canadienne de recherche théâtrale	1 640	-
North West Rubber LTD.	1 000	-
Makivvik Corporation	516	-
Groupe Info Travail (G.I.T)	497	-
Autres dons	-	1 051 703
	1 135 301	1 051 703
 Solde reporté 2023-2024	225 602	-
Solde reporté 2024-2025	(317 649)	-
 Total	1 043 254	1 051 703